

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 6 octobre 2014 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Lucie Cardyn, Conseillère du district de Robert-Bourassa
Mme Céline Forget, Conseillère du district Joseph-Beaubien
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations
avec les citoyens et Secrétaire d'arrondissement substitut
Me Marie-France Paquet, Directrice des Services administratifs du greffe et des
relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement
M. Normand Proulx, Directeur de l'arrondissement

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h. Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

La mairesse invite les conseillères à prendre la parole, ce que fait Madame Pollak.

CA14 16 0332

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 6 octobre 2014 en retirant les points suivants :

- 30.05 : Autoriser une dépense de 45 000 \$ pour assurer le paiement des frais relatifs à la facturation d'électricité du Théâtre Outremont jusqu'à la fin de l'année ;
- 30.06 : Apporter une correction au dossier décisionnel 1145078018 et à la résolution concernant l'achat d'asphalte chez Bau-Val Cmm (Entente 946979) ;
- 30.07 : Autoriser une dépense de 50 000 \$ pour l'achat d'asphalte chez DJL (Entente 947225) pour permettre la réalisation de travaux de revêtement mince dans diverses rues et ruelles de l'arrondissement d'Outremont ;
- 30.09 : Autoriser une dépense approximative de 700 \$ pour la plantation de deux arbres dans l'espace parc de l'école Saint-Germain d'Outremont ;
- 47.03 : Rendre une décision par résolution quant à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) au 98, chemin de la Côte-Sainte-Catherine ;

et en y ajoutant le point 70.02.1 sous la rubrique Affaires nouvelles:

- Demande de consultation publique - Projet de règlement P-RCG 14-029 modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié).

PREMIER AMENDEMENT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Lucie Cardyn

DE RÉINTÉGRER LE POINT 30.09: Autoriser une dépense approximative de 700 \$ pour la plantation de deux arbres dans l'espace parc de l'école Saint-Germain d'Outremont - Dépense provenant du budget de fonctionnement

VOTE SUR LE PREMIER AMENDEMENT

Votent en faveur: La mairesse Cinq-Mars, Les conseillères Cardyn et Pollak

Votent contre: Les conseillères Forget et Gremaud

AMENDEMENT ADOPTÉ.

DEUXIÈME AMENDEMENT

Il est proposé par Céline Forget

La mairesse suspend l'assemblée pour 2 minutes.

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Lucie Cardyn

DE RETIRER LE POINT 50.01 : Entériner la nomination permanente d'un agent de bureau au sein de la direction des travaux publics d'Outremont

VOTE SUR LE DEUXIÈME AMENDEMENT

Votent en faveur: Les conseillères Cardyn, Forget, Gremaud et Pollak

AMENDEMENT ADOPTÉ.

TROISIÈME AMENDEMENT

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Lucie Cardyn

DE RETIRER LE POINT 47.01 : Rendre une décision quant à une demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'installation de quatre antennes au 615, avenue Stuart.

VOTE SUR LE TROISIÈME AMENDEMENT

Votent en faveur: Les conseillères Cardyn, Forget et Pollak

Vote contre: La conseillère Gremaud

AMENDEMENT ADOPTÉ.

QUATRIÈME AMENDEMENT

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Mindy Pollak

D'AJOUTER sous affaires nouvelles le point 70.02.2 soit : la création d'un comité finances des conseillères.

AMENDEMENT ADOPTÉ.

CINQUIÈME AMENDEMENT

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Céline Forget

D'AJOUTER sous affaires nouvelles le point 70.02.3 soit : l'octroi, à la demande des élues, d'un budget de 10 000 \$ provenant du surplus qui sera affecté à la campagne d'information et de sensibilisation qu'elles souhaitent mener auprès des citoyens sur la réforme du financement des arrondissements

AMENDEMENT ADOPTÉ.

PROPOSITION PRINCIPALE ADOPTÉE TELLE QUE MODIFIÉE.

10.02

10.03 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19H26 ET SE TERMINE À 20 H 34

CITOYENS	SUJETS
M. PIERRE LACERTE	Bruit -circulation

CIToyENS	SUJETS
M. CHRISTIAN CORBEIL	Coopérative Le Suroit
M. HERSHBER HIRSCH	Souccot
M. ALBERT LITVAK	Affiche au dessus de son commerce
MME MARIE-ROSE SCHANG	Affiche au dessus de son commerce
M. JÉRÔME BUGEL	Réunion publique d'information sur la réforme Coderre
M. RONY BERBARI	Boisé Manseau
M. CLAUDE GLADU	Garderie
MME MARIANNE DECHÊNE	Espace vert
MME ELIZABETH BALL	Souccot
M. JOSEPH FARKAS	Souccot
M. CHRISTIAN AUBRY	Souccot

CA14 16 0333

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Lucie Cardyn

DE PROLONGER la période de questions de 30 minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (SUITE)

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20H36 ET SE TERMINE À 20H44

MME JOSÉE PLAMONDON	Souccot
---------------------	---------

M. RICHARD CUMMINGS	Espace Manseau
---------------------	----------------

La mairesse suspend l'assemblée 4 minutes.

10.04 PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DÉBUTE À 20 H 50 ET SE TERMINE À 20 H 52

Mme Céline Forget	✓ Recours autorisé en avril 2012 pour les antennes sur l'avenue Bernard n'a toujours pas été signifié – Veut savoir la raison du retard
-------------------	---

CA14 16 0334

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 2 SEPTEMBRE 2014

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Lucie Cardyn

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 septembre 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA14 16 0335

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2014

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 1^{er} octobre 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA14 16 0336

ALIÉNER À TITRE GRATUIT À LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL DE MONTRÉAL LES FOURNITURES INUTILISÉES ENTREPOSÉES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL D'OUTREMONT DEPUIS LA CESSATION DES ACTIVITÉS DU CLUB DE CURLING D'OUTREMONT EN 2006

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'ALIÉNER à titre gratuit à la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal des fournitures inutilisées entreposées au Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont depuis la cessation des activités du Club de curling d'Outremont en 2006;

D'AUTORISER le mandataire de l'organisme à prendre possession des biens.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1142504014

CA14 16 0337

ACCORDER, CONFORMÉMENT À LA LOI, UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ, À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ WEBTV VISANT LA WEBDIFFUSION DES SÉANCES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT, POUR LES SÉANCES PRÉVUES ENTRE LE 6 OCTOBRE 2014 ET LE 30 SEPTEMBRE 2015 - DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 18 875,35 \$ INCLUANT LES TAXES - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'ACCORDER, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à la Coopérative de solidarité WebTV visant la webdiffusion des séances du conseil d'arrondissement, pour les séances prévues entre le 6 octobre 2014 et le 30 septembre 2015;

D'AUTORISER une dépense n'excédant pas 18 875,35 \$ incluant les taxes;

D'imputer cette dépense selon les informations financières indiquées au sommaire décisionnel;

D'AUTORISER le Secrétaire d'arrondissement à signer le protocole d'entente pour et au nom de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 NTA1142861018

CA14 16 0338

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 51 738,75 \$, INCLUANT LES TAXES, POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT ACCORDÉ À LA FIRME TTI ENVIRONNEMENT INC. POUR LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PAR CONTENEUR, DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC NO. 12-12459, POUR L'ANNÉE 2015

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'AUTORISER une dépense de 51 738,75 \$, incluant les taxes, pour la prolongation du contrat accordé à la firme TTI Environnement inc. pour le transport des matières résiduelles par conteneur, dans le cadre de l'appel d'offres public no. 12-12459, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1145078031

CA14 16 0339

APPROUVER LA MODIFICATION À LA CONVENTION 2013-2015 INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL (ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT) ET LA CORPORATION DU THÉÂTRE OUTREMONT, ET AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE AVANCE D'UN MONTANT DE 100 000 \$ SUR LE PREMIER VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2015 - DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS

La conseillère Forget ayant quitté la salle.

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER la modification à la convention 2013-2015 intervenue entre la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont) et la Corporation du Théâtre Outremont, et d'autoriser le versement d'une avance d'un montant de 100 000 \$ sur le premier versement de l'année 2015;

D'AUTORISER la mairesse et le secrétaire d'arrondissement à signer cette convention;

D'IMPUTER cette dépense selon les informations financières indiquées au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (La conseillère Forget ayant quitté la salle pour ce point à l'ordre du jour).

20.04 NTA1142504013

CA14 16 0340

OCTROYER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 15 000 \$ À CASTELIERS POUR LE PROJET « LES ARTS DE LA MARIONNETTE À OUTREMONT » DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MÉDIATION CULTURELLE DES ARRONDISSEMENTS MONTRÉALAIS 2014 - DÉPENSE PROVENANT DE LA VILLE CENTRE

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'OCTROYER une contribution financière de 15 000 \$ à Casteliers pour le projet « Les arts de la marionnette à Outremont » dans le cadre du Programme de médiation culturelle des arrondissements montréalais 2014;

D'IMPUTER cette dépense selon les informations financières indiquées au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1142504016

CA14 16 0341

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES ET DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2014, AINSI QUE LES ACHATS PAR CARTES DE CRÉDIT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 JUILLET 2014

DÉPÔT des bons de commandes et les demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1^{er} au 31 août 2014, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2014.

30.01 1146430014

CA14 16 0342

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2014

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 août 2014.

30.02 1146430015

CA14 16 0343

RAPPORT DE REDDITION DE COMPTES - SOMMAIRE DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - AOÛT 2014

DÉPÔT du sommaire des décisions déléguées du mois d'août 2014.

30.03 1146695003

CA14 16 0344

AUTORISER UNE DÉPENSE MAXIMALE DE 45 000 \$ POUR LA RÉTENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS DE CONCEPTION POUR DES TRAVAUX D'ÉGOUTS, D'AQUEDUCS ET DE RÉFECTION ROUTIÈRE POUR LES AVENUES McCULLOCH ET PRATT CONFORMÉMENT À L'ENTENTE-CADRE INTERVENUE ENTRE LA DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET AXOR EXPERTS-CONSEILS INC. (CG14 0214) - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'AUTORISER une dépense maximale de 45 000 \$ pour des services professionnels de conception pour des travaux d'égouts, d'aqueducs et de réfection routière pour les avenues McCulloch et Pratt conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Direction des Infrastructures et Axor Experts-Conseils inc. (CG14 0214);

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 NTA1140465001

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 45 000 \$ POUR ASSURER LE PAIEMENT DES FRAIS RELATIFS À LA FACTURATION D'ÉLECTRICITÉ DU THÉÂTRE OUTREMONT JUSQU'À LA FIN DE L'ANNÉE 2014 - DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS

Ce dossier a été retiré.

APPORTER UNE CORRECTION AU DOSSIER DÉCISIONNEL 1145078018 ET À LA RÉOLUTION CONCERNANT L'ACHAT D'ASPHALTE CHEZ BAU-VAL CMM (ENTENTE 946979) POUR PERMETTRE LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE REVÊTEMENT MINCE DANS DIVERSES RUES ET RUELLES DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Ce dossier a été retiré.

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 50 000 \$ POUR L'ACHAT D'ASPHALTE CHEZ DJL (ENTENTE 947225) POUR PERMETTRE LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE REVÊTEMENT MINCE DANS DIVERSES RUES ET RUELLES DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Ce dossier a été retiré.

CA14 16 0345

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE 10 000 \$ (TAXES ET REDEVANCES INCLUSES) POUR L'ÉLIMINATION DES RÉSIDUS DE BALAIS MÉCANIQUES AU SITE RECYCLAGE NOTRE-DAME INC. SELON L'ENTENTE CADRE 951328 PORTANT LA DÉPENSE TOTALE À 30 000 \$ (UN BON DE COMMANDE NUMÉRO 965751 AYANT DÉJÀ ÉTÉ AUTORISÉ)- DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 10 000 \$ (taxes et redevances incluses) pour l'élimination des résidus de balais mécaniques au site Recyclage Notre-Dame inc., selon l'entente cadre 951328, portant la dépense totale à 30 000 \$;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 CTA1145078035

CA14 16 0346

AUTORISER UNE DÉPENSE APPROXIMATIVE DE 700\$ POUR LA PLANTATION DE DEUX ARBRES DANS L'ESPACE PARC DE L'ÉCOLE SAINT-GERMAIN D'OUTREMONT - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

La conseillère Gremaud ayant quitté la salle pour ce point de l'ordre du jour

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER une dépense maximale de 700 \$ pour la plantation de deux arbres dans l'espace parc-école à l'école Saint-Germain d'Outremont;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent sommaire.

Un débat s'engage.

VOTE

Votent en faveur: La mairesse Cinq-Mars et les conseillères Cardyn et Pollak

Vote contre: La conseillère Forget

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ La conseillère Gremaud ayant quitté la salle pour ce point de l'ordre du jour).

30.09 CTA1145069014

CA14 16 0347

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 - EN MODIFIANT L'ARTICLE 6.1 ET PORTANT SUR L'USAGE PROVISOIRE - LA FÊTE DE LA SOUKOT (FÊTE DE LA CABANE)

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le Règlement de zonage (1177) afin de modifier la disposition concernant les usages provisoires;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil doit toutefois d'abord adopter un projet de règlement;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 125 de la même loi, l'arrondissement doit tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement par l'intermédiaire de la mairesse ou d'un autre membre du conseil;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'adopter le premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) et de tenir une assemblée publique de consultation sur celui-ci;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ADOPTER le premier projet de règlement AO-271-P1 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* » joint au dossier décisionnel aux fins de modifier la disposition concernant les usages provisoires (installation d'une soukka);

DE TENIR une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement le mercredi 29 octobre 2014, à 19 h.

AMENDEMENT

Attendu que la fête juive des cabanes (souccot) dure 9 jours;

Attendu que la date de cette fête est différente à chaque année;

Attendu que le règlement actuel mentionne seulement que les cabanes sont permises 15 jours sans aucune référence dans le temps;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Lucie Cardyn

De modifier le texte du projet de règlement indiqué dans le 2^e paragraphe de la résolution par le suivant :

«- dans le cadre de la fête juive des cabanes (souccot), l'installation d'une cabane trois jours avant le premier matin de la fête et elle doit être démontée au plus tard trois jours après le dernier jour »

VOTE

Votent en faveur: Les conseillères Cardyn et Forget

Votent contre: Les conseillères Gremaud et Pollak

Un débat s'engage.

La mairesse vote en faveur de cet amendement.

AMENDEMENT ADOPTÉ.

PROPOSITION PRINCIPALE ADOPTÉE TELLE QUE MODIFIÉE.

40.01 1141899042

CA14 16 0348

ADOPTION - RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION DES SOUFFLEURS-ASPIRATEURS À FEUILLES ET AUX APPAREILS DE JARDINAGE MOTORISÉS

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 septembre 2014;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: «Règlement relatif à l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles et aux appareils de jardinage motorisés » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU la correction apportée au texte du règlement;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Céline Forget

D'ADOPTER le règlement AO-269 intitulé : « Règlement relatif à l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles et aux appareils de jardinage motorisés ». L'objet dudit règlement est de réglementer l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles et aux appareils de jardinage motorisés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 11430450

CA14 16 0349

ADOPTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 200 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME PROTECTION DU BÂTIMENT ABRITANT LA MAISON DES JEUNES - PTI 2014-2015-2016

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 septembre 2014;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour la réalisation du programme protection du bâtiment abritant la Maison des jeunes » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le règlement AO-270 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour la réalisation du programme protection du bâtiment abritant la Maison des jeunes ». L'objet dudit règlement est d'effectuer les travaux de réfection de la Maison des jeunes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1141867020

CA14 16 0350

ORDONNANCE DE FERMETURE DE RUE VENDREDI LE 31 OCTOBRE 2014 DE 10 H 15 À 11 H 30 - DIVERSES RUES - PARADE D'HALLOWEEN ÉCOLE LAJOIE

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Céline Forget

D'ÉDICTER une ordonnance OCA14 16 0350 visant la fermeture à la circulation automobile sur les avenues suivantes pour permettre la tenue de la parade d'Halloween de l'école Lajoie le 31 octobre 2014 de 10 h 15 à 11 h 30 :

- Avenues, Champagneur, Outremont, Wiseman et Stuart, entre Bernard et Lajoie;
- Avenue Lajoie entre Champagneur et Stuart;
- Avenue Bernard entre Stuart et Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1146737019

CA14 16 0351

ORDONNANCE AFIN DE PERMETTRE L'OCCUPATION DU PARC PRATT AUX FINS DE LA PARADE DES CITROUILLES LE 1^{ER} NOVEMBRE 2014 DE 17 H 30 À 21 H AU PARC PRATT SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

D'ÉDICTER une ordonnance OCA 14 16 0351 visant à autoriser l'occupation du Parc Pratt aux fins de la parade des citrouilles le 1er novembre 2014 de 17 h 30 à 21 h au parc Pratt sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1146737017

CA14 16 0352

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE LA DÉLIMITATION D'UN SECTEUR DU SYSTÈME DE VIGNETTES

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Forget donne un avis de motion à l'effet que le règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de réviser la délimitation du secteur numéro 4 afin de permettre l'obtention de vignettes aux résidents de bâtiments sur la partie du chemin de la Côte-Sainte-Catherine comprise entre l'avenue Dunlop et la limite ouest de l'Arrondissement.

Compte tenu qu'une copie de ce règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Forget demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.06 1145069016

CA14 16 0353

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LES SERVICES DE COLLECTES REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT EXISTANT 1104-14

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Gremaud donne un avis de motion à l'effet que le règlement intitulé : Règlement sur les services de collectes remplaçant le règlement existant 1104-14 sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est d'adopter un règlement sur les services de collecte et de remplacer le règlement actuel 1104-14.

Compte tenu qu'une copie de ce règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Gremaud demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.07 1145078034

RENDRE UNE DÉCISION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'INSTALLATION DE QUATRE ANTENNES AU 615, AVENUE STUART

Ce dossier a été retiré.

CA14 16 0354

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AUX: 1220, AVENUE BERNARD, 1205, AVENUE BERNARD, 1761-1763, AVENUE DU MANOIR, 958, AVENUE PRATT, 862, AVENUE MC EACHRAN, 27, AVENUE PRINCE-PHILIP, 746, AVENUE MC EACHRAN ET 425, AVENUE CHAMPAGNEUR

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 3 septembre d'approuver les demandes de PIIA concernant les immeubles indiqués au sommaire;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1141899048;

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'APPROUVER les demandes d'approbation des PIIA relativement aux projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine:

1. 1220, avenue Bernard;
2. 1205, avenue Bernard;
3. 1761-1763, avenue Du Manoir;
4. 958, avenue Pratt;
5. 862, avenue Mc Eachran;
6. 27, avenue Prince-Philip;
7. 746, avenue Mc Eachran;
8. 425, avenue Champagneur.

laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1141899048

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AU 98, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE

Ce dossier a été retiré.

Entériner la nomination permanente d'un agent de bureau au sein de la direction des travaux publics de l'arrondissement Outremont

Ce dossier a été retiré.

CA14 16 0355

AUTORISER LA MODIFICATION DE LA DATE DE TITULARISATION D'UN COL BLEU, STATUT OCTROYÉ PAR DÉCISION DU CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT LE 3 DÉCEMBRE 2012

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Céline Forget

D'AUTORISER la modification de la date de titularisation de Monsieur Sylvain Lamontagne et ce, conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.02 1143711016

CA14 16 0356

AUTORISER LA CRÉATION DE L'UNITÉ ADMINISTRATIVE DE LA DIVISION DES ÉTUDES TECHNIQUES AU SEIN DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS AINSI QUE LA MODIFICATION DES UNITÉS ADMINISTRATIVES DES SECTIONS LIÉES À LA DIVISION DES OPÉRATIONS

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

D'AUTORISER l'ajout de l'unité administrative de la division des études techniques au sein de la direction des travaux publics ainsi que les modifications apportées aux unités administratives liées à la division des opérations.

Un débat s'engage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.03 1143711018

CA14 16 0357

INFORMATION - MAISON HANTÉE DE LA MAISON DES JEUNES D'OUTREMONT LE 31 OCTOBRE 2014 DE 17 H À 21 H

DÉPÔT AFIN D'INFORMER le conseil d'arrondissement de la tenue de l'événement de la Maison hantée de la Maison des jeunes d'Outremont le 31 octobre 2014 de 17 h à 21 h.

60.01 1146737018

CA14 16 0358

Dépôt de comptes-rendus des réunions de comités consultatifs de citoyens

DÉPÔT du compte rendu du Comité sur la circulation et le stationnement le 26 août 2014.

70.01

Affaires nouvelles

CA14 16 0359

AFFAIRES NOUVELLES

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE L'ANCIENNE COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL (89 MODIFIÉ)

ATTENDU QUE le conseil d'agglomération à sa séance du 18 septembre dernier a adopté le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié) » et le document d'accompagnement intitulé « Tableau indicatif de la nature des modifications - Plans et règlements d'urbanisme »;

ATTENDU QUE le conseil d'agglomération a aussi mandaté la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires;

ATTENDU QUE le greffier de la Ville a transmis au secrétaire d'arrondissement le 29 septembre 2014 le projet de règlement P-RCG 14-029 modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié);

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement souhaite qu'une assemblée publique soit tenue sur son territoire;

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Céline Forget

De demander, conformément à l'article 53 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la tenue d'une consultation publique par la Commission permanente du conseil sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal relativement au projet de règlement P-RCG 14-029 modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié), sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.02.1 1149916704

CA14 16 0360

AFFAIRES NOUVELLES

La mairesse suspend la séance pour deux minutes.

CRÉATION DU COMITÉ FINANCES DES CONSEILLÈRES

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Lucie Cardyn

DE CRÉER le Comité finances des conseillères dont les termes sont les suivants :

Mandat

- d'analyser en détail le budget de l'arrondissement;
- d'analyser les dépenses relatives aux services offerts aux citoyens;
- de proposer des solutions pour optimiser les dépenses de l'arrondissement;
- de proposer des pistes de réflexion pour accroître les revenus de l'arrondissement;

Durée du mandat

Un an à compter du 6 octobre 2014. Le mandat est renouvelable.

Composition du comité

- Les quatre conseillères seront membres du comité et seront responsables de son fonctionnement. Elles choisiront une présidente et une secrétaire pour chacune des rencontres;
- La mairesse de l'arrondissement assistera et participera selon son gré aux rencontres;
- Le comité peut faire appel à des personnes-ressources au sein de l'administration de l'arrondissement, et éventuellement à des ressources externes.

Fréquence des rencontres

- Les membres se réunissent au moins 10 fois par an.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.02.2

CA14 16 0361

La mairesse fait une brève allocution.

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'OCTROYER, à la demande des élues, un budget non récurrent de 10 000 \$ provenant du surplus pour être affecté à la campagne d'information et de sensibilisation que les élues de l'arrondissement d'Outremont souhaitent mener auprès des citoyens sur la réforme du financement des arrondissements;

D'IMPUTER ce budget conformément aux informations inscrites à l'intervention financière du dossier décisionnel.

AMENDEMENT

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ajouter à la résolution que la lettre d'information devra être d'abord approuvée par le conseil.

Un débat s'engage.

Amendement adopté

PROPOSITION PRINCIPALE ADOPTÉE TELLE QUE MODIFIÉE.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.02.3 NTA1141904002

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 21h39.

70.03

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Marie-France Paquet
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 novembre 2014.